

PREAMBULE

Les épreuves du Triathlon des Pins à Montendre sont soumises au règlement de la FFTRI.

Il est de la responsabilité de l'athlète de prendre connaissance du règlement complet de la course.

En s'inscrivant et prenant part aux compétitions du Triathlon des Pins, chaque athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter dans sa totalité.

REGLES GENERALES

Conditions d'accès

Être licencié FFTRI compétition, obligation de présenter la licence ou une pièce d'identité lors du retrait du dossard.

Souscrire un Pass compétition pour les non licenciés lors de l'inscription, et remplir le formulaire info santé pour les majeurs, le questionnaire de santé et une autorisation parentale pour les mineurs.

A défaut des points ci-dessus, toute participation aux épreuves est exclue et aucun remboursement ne pourra être exigé.

Les concurrents ont l'obligation de participer au briefing de la course sur le site.

Assurance

L'organisateur dispose d'un contrat de responsabilité civile souscrit auprès de la FFTRI qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, durant toute la durée de leur compétition, pour les dommages corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour tout accident, blessure, dommage corporel, incapacité ou décès survenu à un concurrent, à l'exception des accidents inhérents à un manquement de l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

L'organisateur décline également toute responsabilité pour toute dégradation, perte ou vol d'objet appartenant au concurrent. Il est de la responsabilité de chacun de contracter une assurance pour couvrir ces dommages.

Inscriptions

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition, ils ne comprennent aucun frais de transport, d'hébergement ou de repas ni aucun frais médicaux (soins prodigués sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

- Les inscriptions se font en cliquant sur le lien suivant : tiptiptop.top

Aucune inscription ne sera pas possible sur place.

→ Clôture des inscriptions : vendredi 25 avril à minuit.

Grille de tarifs :

Les participants non-licenciés ou licenciés Loisirs doivent prendre un Pass compétition obligatoire dont le prix varie en fonction de l'épreuve :

| Courses | Tarif | Pass Compétition (Non Licenciés et licenciés Loisir) |
|--------------------|---|--|
| S individuel | 30 € | 5 € |
| S relai | 45€ par équipe | 2€ par coéquipier |
| XS individuel | 20 € | 2 € |
| XS relai | 30€ par équipe | 2 € |
| duathlon 6-9ans | 6 € | 2 € |
| triathlon 10-13ans | 6 € | 2 € |
| S CLM | 95€ par équipe jusqu'au 6 avril 2025 A partir du 7 avril : 115€ par équipe | 5 € |

Conditions d'accès aux épreuves

Le format S individuel est accessible à partir de la catégorie cadet (né en 2009 et avant)

Le format S en relai est accessible à partir de la catégorie Benjamin. Les catégories Benjamin et Minime ont accès uniquement à une seule discipline (né entre 2010 et 2013)

Le format XS est accessible à partir de la catégorie Benjamin (né en 2013 et avant)

Le format 6-9 ans est accessible aux enfants nés entre 2016 et 2019.

Le format 10-13 ans est accessible aux enfants nés entre 2015 et 2012.

Le Format S CLM est accessible à partir de la catégorie cadet (né en 2009 et avant)

Annulation

Du fait du participant :

- Il est possible de demander une annulation d'inscription et un remboursement jusqu'au dimanche **13 avril 2025 à 20h**, sur présentation d'un justificatif médical. Le remboursement de l'inscription se fera alors à hauteur des frais d'inscription, les frais de gestion ne sont pas remboursés.
- Pour les demandes de remboursements 6€ de frais de dossier seront déduits.
- Passée la date du 13 avril 2025, aucune demande d'annulation ne fera l'objet d'un remboursement.
- Il n'est pas possible de transférer son dossard pour l'année suivante ni de le transférer sur une autre course.

Du fait de l'organisation :

En cas d'empêchement pour force majeure (conditions climatiques, arrêté préfectoral par exemple...) l'épreuve sera annulée mais les frais d'inscription restent acquis à l'organisation.

Pour les annulations d'inscriptions il n'y aura aucun report sur les éditions suivantes.

Droits à l'image

- De par leur participation aux épreuves du Triathlon des Pins, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser son image lors de l'événement sur lesquelles il pourrait apparaître sous quelque forme que ce soit en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée.
- De par leur participation aux épreuves du Triathlon des Pins, chaque concurrent autorise l'organisation et ses partenaires à utiliser l'adresse email donnée lors de l'inscription et accepte

de recevoir des newsletters.

REGLES SPORTIVES

Exposé de course

Des exposés de course, ou « briefings », sont organisés par l'organisation pour présenter les épreuves aux concurrents 15 min avant le départ de la course. Il est fortement recommandé aux participants d'assister aux briefings et de se pencher attentivement sur les documents mis à leur disposition.

Identification des concurrents

L'organisation fournira aux athlètes un pack d'inscription comprenant notamment :

↳ 1 puce à positionner autour de la cheville gauche (Attention toute puce manquante sera facturée 30 €).

↳ 1 dossard pour le cyclisme et la course à pied.

Le participant doit prévoir obligatoirement une ceinture porte-dossard avec 3 points d'attache car il ne disposera que d'un seul dossard pour l'ensemble de la course ainsi que son propre bonnet de natation dans un souci « d'éco-responsabilité ».

↳ 1 étiquette de selle

Sécurité des épreuves

- Tout concurrent détectant une anomalie sur le parcours de la compétition qui serait susceptible de porter atteinte à la sécurité des athlètes est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui lui est donnée par l'organisateur.

- Si un concurrent est témoin d'un accident ou s'il voit une personne en détresse, il doit lui porter secours. Un autre concurrent se chargera alors de prévenir la personne de l'organisation la plus proche.

- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs.

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet y compris dans l'aire de transition.

Aire de transition

- Seuls les triathlètes, l'organisation, les arbitres et les personnes accréditées sont autorisés à entrer et circuler dans l'aire de transition.

- Les concurrents devront limiter le matériel introduit dans l'aire de transition à celui strictement nécessaire à la course. (serviette au sol acceptée)

- Une zone de consigne est mise à disposition des triathlètes pour entreposer les sacs personnels.

- Tout marquage distinctif ou personnalisé permettant au concurrent d'identifier son emplacement est interdit.

- Tous les déplacements s'effectuent dans les allées prévues à cet effet (interdiction de couper au travers des emplacements).

- Tout déplacement dans le parc à vélo se fait à pied vélo à la main jugulaire fermée.

- Chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard.

- Les triathlètes doivent pousser leur vélo jusqu'à la sortie du parc, ils ne sont autorisés à monter sur leur vélo qu'après la ligne marquée au sol, et au retour, descendre du vélo avant la ligne marquée au sol pour rentrer dans le parc à vélo.

Natation

- Le port du bonnet de bain est obligatoire d'après la réglementation de la FFTRI 2025. L'organisation ne fournit pas de bonnet, donc vous devez porter votre propre bonnet de bain.
- Tout dispositif d'aide à la flottaison et à la propulsion (tuba, palmes, plaquettes, ...) est interdit.
- Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est supérieure ou égale à 12°C et inférieure ou égale à 16°C, et interdit si la température est supérieure à 24,5°C.
- Il est conseillé aux triathlètes de ne pas porter le dossard pendant l'épreuve natation.
- Si l'épreuve natation venait à être annulée en raison des conditions climatiques (tempêtes, température < 12 °) elle serait remplacée par une course à pied.

Cyclisme

- les concurrents doivent utiliser un cycle uniquement mu par sa force musculaire.
- Toutes les extrémités en protubérances (embouts de guidon, sur-guidon, extrémité des câbles, etc.) doivent être protégées.
- Le port du casque à coque rigide et homologué est obligatoire, jugulaire fermée.
- Le dossard doit être visible sur le dos et toute modification est interdite.
- Il est demandé aux triathlètes de respecter la zone de propreté située avant et après la zone de ravitaillement. En cas de non-respect, les arbitres pourront sanctionner.
- Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement par un véhicule à moteur.

Attention barrières horaires :

- sur le format S , la natation +T1+ vélo doit être effectué en moins d'1h30
 - sur le format xs, la natation+ T1+vélo doit être effectué en 40min.
 - Le circuit n'est pas fermé à la circulation, le triathlète doit respecter le code de la route, ne pas couper les virages et rouler le plus à droite de la voie de droite de la route.
 - ↳ Épreuve avec abri aspiration interdit = FORMAT S ET S CLM
 - L'abri aspiration (drafting) est interdit (format S : distance entre vélos > 7m; CLM / équipe : distance entre équipes > 12m)
 - ↳ Épreuve avec abri aspiration autorisé = FORMAT XS
 - Les prolongateurs vélo, type contre-la-montre ou ajouts aux guidons sont interdits.
 - Les roues à rayons doivent comporter 20 rayons minimum (roue avec frein à disque) à l'exception des roues homologuées par l'UCI, ou 16 rayons minimum pour les roues avec freins à mâchoires.
 - Les roues pleines (lenticulaire, paraculaire, etc..) sont interdites.
 - ↳ Épreuve Jeunes (Jeunes 6-9,10-13) : les circuits sont fermés à la circulation.
- Les prolongateurs vélo, type contre-la-montre ou ajouts aux guidons sont interdits.

Course à pied

- Le dossard doit être placé sur le devant du maillot et être parfaitement visible.

- Il est interdit de sortir du parcours course à pied ou de prendre un raccourci.
- Des points de contrôle seront mis en place sur la boucle pour vérifier que les concurrents font bien le parcours prévu et le bon nombre de boucle.
- La tenue de course à pied doit être conforme : pas de torse-nu, les bretelles doivent être gardées sur les épaules si l'on porte une tri fonction. À 200m de l'arrivée, la tri-fonction devra être refermée au moins jusqu'au bas du sternum.
- Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, ni assistance ou accompagnement
- Il est demandé aux triathlètes de respecter la zone de propreté située avant et après la zone de ravitaillement. En cas de non-respect, les arbitres pourront sanctionner.

Règles spécifiques

↳ **Contre la Montre par équipe**

- Dans cette formule de course, l'équipe prend la place de l'individu et est considérée comme une et indissociable. La composition des équipes peut être masculine, féminine ou mixte.
- Tous les membres d'une équipe doivent se présenter ensemble au contrôle à l'entrée de l'aire de transition et **porter une tenue identique** (tenue club ou à défaut tee-shirt de la même couleur). Pénalité : Départ non autorisé.
- L'équipe est composée de 3 à 5 membres.
- Aucun départ de l'aire de transition - T1 après la natation ; T2 après l'épreuve cycliste - ne peut s'effectuer à moins de trois athlètes de la même équipe. Celle-ci doit se réunir dans une zone de regroupement identifiée à la sortie de l'aire de transition par deux lignes distantes de 5 mètres. Lorsque l'équipe quitte cette zone, aucun autre athlète de cette équipe n'est autorisé à partir, il est mis hors course.
- À tout moment de la compétition, la tête de l'équipe doit être composée d'au minimum trois athlètes groupés.
- Ces trois athlètes doivent passer l'arrivée groupés, le classement de l'équipe s'effectuant sur la base du temps réalisé par le troisième équipier.
- Les équipiers d'une même équipe encore en course pourront à tout moment se fournir de l'aide technique (abri, prêt de matériel y compris vélo et ravitaillement, etc.) et de l'aide physique (aide à la progression sans dispositif matériel - exemple : corde, ceinture porte dossard, etc.)
- Toute aide extérieure à l'équipe est interdite.

↳ **Épreuves relais**

Les formats S et XS peuvent se faire en relai de type B : chaque concurrent réalise une ou deux disciplines avant de passer le relais.

- Les relayeurs peuvent effectuer plusieurs disciplines sous réserve que le format de course total soit ouvert à leur catégorie d'âge en individuel.
- La zone de passage est matérialisée dans l'aire de transition à l'emplacement de l'équipe.

Chronométrage

Le chronométrage est réalisé par TIPTIPTOP.

Sanctions

- Les procédures d'intervention des arbitres (avertissement verbal, sanction, disqualification ou mise hors course) sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve, dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats.

- Au cours d'une épreuve, un concurrent peut être :
 - ↳ Averti : verbalement
 - ↳ Sanctionné : demande de remise en conformité par **carton jaune** ; pénalité (pour abri aspiration non autorisé sur la partie cycliste) par un **carton bleu** ; disqualification par un **carton rouge**.

| Temps de pénalité (carton bleu) | |
|---------------------------------|----|
| S et S CLM | 1' |

- Les décisions des arbitres sont sans appel.

Récompenses - Classements

- La présence est obligatoire lors de la remise des prix. Les prix non remis lors du podium seront conservés par l'organisateur et ne pourront être réclamés par le triathlète.
- Les classements sont mis à votre disposition sur internet après la course.